

3

Ethique et intensification agricole durable

Produit par le
Groupe de la production et de la conception éditoriales
Service de la gestion des publications
FAO

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

ISBN 92-5-205067-1

Tous droits réservés. Les informations contenues dans ce produit d'information peuvent être reproduites ou diffusées à des fins éducatives et non commerciales sans autorisation préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source des informations soit clairement indiquée. Ces informations ne peuvent toutefois pas être reproduites pour la revente ou d'autres fins commerciales sans l'autorisation écrite du détenteur des droits d'auteur. Les demandes d'autorisation devront être adressées au Chef du Service de la gestion des publications, Division de l'information, FAO, Viale delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italie ou, par courrier électronique, à copyright@fao.org

© FAO 2004



Table des matières

iv

Avant-Propos

1

Introduction

3

L'intensification agricole

6

Un cadre de référence en matière d'éthique

9

L'intensification est-elle un bien ou un mal? Le modèle utilitariste

12

L'intensification est-elle un bien ou un mal? L'éthique des droits

14

L'éthique utilitariste et l'éthique des droits: considérations supplémentaires

17

L'intensification est-elle un bien ou un mal? L'éthique de la vertu

22

Coûts et bénéfices: comment les répartir

25

De qui relève la mise en œuvre de l'intensification agricole?

28

Conclusion

Avant-propos

Depuis la Révolution néolithique, les populations humaines croissantes ont élaboré une variété de stratégies d'intensification de l'agriculture. Durant ces 10 000 années d'intensification, les hommes ont apporté différentes adaptations technologiques aux ressources naturelles de base pour soutenir la croissance de la production agricole. En fait, les sociétés se sont elles-mêmes définies par la manière dont elles ont su accroître la production agricole et par l'ampleur de cet accroissement. L'intensification de l'agriculture a certes permis de nourrir 6 milliards de personnes dans le monde, mais elle risque d'entraîner une dégradation de la base de ressources naturelles de la planète. Le présent document contient une définition de l'intensification agricole qui permet d'engager un dialogue plus ouvert et solidement étayé sur la dimension éthique de l'intensification agricole durable.

Au Sommet mondial de l'alimentation de 1996, les pays se sont engagés à réduire de moitié le nombre de personnes affamées dans le monde, en 2015 au plus tard. Cet objectif a été réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire des Nations Unies en 2000 et, en 2002, il a été réitéré par le Sommet mondial de l'alimentation: *cinq ans après*.

L'engagement qui a été pris est profondément éthique et s'accompagne de l'impératif moral de parvenir à une intensification agricole durable en évitant de dégrader la base de ressources naturelles, tout en veillant à améliorer les moyens d'existence des millions de personnes qui cultivent la terre, surtout dans les pays en développement.

Nous disposons des compétences voulues pour prendre les décisions de principe et opérer les choix technologiques qui permettront d'assurer l'intensification durable nécessaire au XXI^e siècle quand la population mondiale se stabilisera. Néanmoins, ces choix sont difficiles. Les gouvernements et les décideurs, les producteurs et les consommateurs, devront affronter la dimension éthique de l'intensification. Comment pourrions-nous définir et choisir des stratégies qui nous permettent d'éviter en partie les effets négatifs de l'intensification?

Outre le risque de dégradation des ressources naturelles, l'intensification a d'importantes conséquences socioéconomiques, notamment sur les moyens d'existence en zone rurale. Pour prendre les grandes décisions qui s'imposent, les planificateurs doivent définir et évaluer d'autres stratégies en fonction de leur

incidence immédiate et à long terme et de leurs répercussions sur les sociétés et les communautés concernées. Au niveau des communautés de base, les parties prenantes doivent disposer d'un cadre général qui leur permette de prendre des décisions et des mesures qui contribueront à assurer le bien commun. Nous devons honorer notre engagement à fournir d'autres moyens de production viables avant d'accuser les ménages pauvres d'endommager l'environnement, alors qu'ils ne font qu'assurer leur survie. Comme l'a dit Mahatma Gandhi: «Aux millions de personnes qui n'ont pas la chance d'avoir deux repas par jour... Dieu prend la forme d'un morceau de pain.»

Ethique et intensification agricole durable fait l'objet de la troisième étude de cette collection. Elle envisage une approche systématique de l'analyse éthique pratique appliquée à l'intensification et vise à intégrer des principes éthiques dans l'ensemble d'outils de politique générale adoptés par les planificateurs qui s'efforcent de réaliser l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation. Les besoins alimentaires de l'homme sont une justification *utilitaire* de l'intensification, tandis que le concept moral de *vertu* concerne le devoir des populations de travailler pour le bien de la société. Une analyse *reposant sur les droits* montre ensuite comment la poursuite de ce bien par les individus peut être entravée par les droits des autres personnes. Ces trois approches peuvent nous aider à définir, débattre et finalement assumer des responsabilités éthiques en matière d'intensification de l'agriculture.

La FAO entend poursuivre le dialogue sur l'éthique de l'alimentation et de l'agriculture, car il fait partie intégrante de l'engagement fondamental de l'humanité à nourrir le monde. •



Jacques Diouf
Directeur général de la FAO

Introduction

La croissance des populations humaines depuis le néolithique, il y a 10 000 ans, serait due en partie à l'intensification des modes de production alimentaire, donc à l'agriculture – laquelle, pour le meilleur ou pour le pire, a également transformé les écosystèmes de la planète. Compte tenu

de l'accroissement démographique actuel et prévu dans le monde, et du stress que l'agriculture exerce sur l'environnement, on n'aura d'autre choix que de poursuivre ces pratiques. Mais quelles questions éthiques ont été (ou pourraient avoir été) soulevées à leur sujet? Qui sont les acteurs susceptibles d'en orienter le cours à l'avenir et quelles sont leurs responsabilités morales?

Les réponses à ces questions, nécessairement complexes, ne sauraient provenir que d'une analyse détaillée des processus historiques et naturels qui, aujourd'hui comme hier, accompagnent les phases d'intensification agricole. Elles doivent par ailleurs prendre en compte le contexte social, économique et psychologique fondamental de l'action menée par les individus et les collectivités – contexte qui doit lui-même être intégré aux analyses des particularités des sols, du climat et des ressources génétiques de lieux précis. Le présent document n'aborde qu'un seul aspect du problème: la manière dont l'éthique – ses concepts, son vocabulaire – peut servir à formuler, aux fins de l'intensification agricole, une dimension normative, c'est-à-dire un *code moral* relatif au dessein et à la conduite des humains. Plusieurs exemples tirés de l'histoire de l'agriculture illustreront notre propos, mais toutes les questions, ni même toutes les catégories de problèmes éthiques reliés à l'intensification, n'en seront pas traitées pour autant. Nous ne nous proposons pas davantage d'offrir quelque solution globale ou universellement applicable, et encore moins de répondre à la vraie question: «Que faut-il faire en cette matière?» Notre but est plutôt de contribuer à enrichir le terreau du débat et de l'analyse, tout en laissant à d'autres, plus au courant des circonstances entourant des situations précises, le soin de les étudier et de leur trouver des remèdes appropriés.

Il n'est pas facile, et pour plusieurs raisons, d'analyser à fond ce sujet. Dans bien des cultures, les normes d'éthique sont profondément ancrées dans les traditions et les pratiques religieuses, alors que dans d'autres elles sont considérées comme relevant essentiellement de la conscience de chacun. La multiplicité des traditions culturelles, linguistiques et éthiques révélées par la mondialisation fait que le chercheur ne peut plus s'appuyer sur un fonds commun de définitions et d'hypothèses de travail. D'aucuns, par exemple, attribueront une signification «sociale», «économique» ou «politique», plutôt que morale, à l'activité coordonnée visant à déterminer ou à réaliser des objectifs, ou encore à mettre en œuvre des idées et des concepts – et alors les questions portant sur ce qui devrait être peuvent très bien ne pas passer pour des questions d'éthique. Maintenant que les sciences sociales englobent ce champ d'étude, la méthode scientifique, axée sur la collecte de données et la formulation d'hypothèses réfutables concernant leurs rapports, tend à pousser dans l'ombre les préoccupations normatives. La dimension éthique risque d'être obscurcie par des postulats implicites qui ne sont pas

soumis à examen. Tous ces facteurs compliquent la formulation, la défense et l'examen critique des questions morales.

Il sera utile, dans ce contexte, de faire des exercices de planification et d'analyse à contenu principalement éthique, cela en vue d'élaborer un cadre conceptuel pour la formulation et la justification de normes éthiques – notamment mais pas exclusivement en matière d'intensification agricole. On l'a dit, le présent document ne préconise pas de solutions particulières. Plutôt, il offre des outils conceptuels permettant d'énoncer et d'analyser les problèmes, et il les illustre par des exemples. Nous commencerons par faire un tour d'horizon de la question puis nous présenterons un cadre de réflexion permettant d'organiser et d'étudier la matière. Ce même cadre de réflexion sera ensuite appliqué et développé dans une série de considérations sur les dimensions éthiques de l'intensification agricole.●



L'intensification agricole

Techniquement, l'intensification agricole peut être définie comme une augmentation de la production par unité d'intrants (main-d'œuvre, surface agricole, durée, engrais, semences, fourrage, argent). A toutes fins utiles, il y a intensification agricole lorsque la production totale s'accroît grâce à un meilleur rendement des intrants; ou lorsque la production se maintient alors que dimi-

nuent les intrants (plus faible quantité d'engrais mieux appliqué, protection des plantes ou des animaux mieux ciblée, cultures mixtes ou assolement sur de plus petites surfaces). Le premier type d'intensification, celui destiné à accroître la production, est d'importance critique lorsqu'il s'agit d'augmenter les approvisionnements alimentaires, par exemple durant une période de forte croissance démographique. Par contre, dans un contexte de problèmes environnementaux ou sociaux, l'effort porte davantage sur l'intensification liée à une meilleure utilisation des intrants. Mais dans un cas comme dans l'autre, les changements qui en découlent s'expliquent conceptuellement par opposition aux ajustements extensifs, c'est-à-dire les variations dans l'utilisation des intrants. Or, historiquement, l'ajustement extensif le plus couramment employé en agriculture, et le plus efficace, est la variation à la hausse ou à la baisse des superficies cultivées.

Dans le cadre de la présente analyse, le contraste entre intensification et ajustements extensifs servira non pas à cerner des concepts applicables à l'analyse économique ou technique de cas particuliers, mais à mettre en lumière l'opposition entre deux grandes stratégies de gestion des approvisionnements alimentaires. Les particularités et mesures techniques relatives à l'intensification ou aux ajustements extensifs sont en fait très complexes à établir, les variations de rendement d'un intrant s'accompagnant généralement d'ajustements quantitatifs des autres intrants. De toute manière, il faut voir dans l'intensification agricole, aussi complexe soit-elle, un préalable à la civilisation humaine. La révolution technologique du néolithique s'est appuyée en effet sur la collecte, la concentration, la sélection et la récolte ordonnées d'espèces végétales et animales que les

humains souhaitaient d'accès facile et qu'ils pouvaient convertir aisément en denrées d'alimentation. La domestication des animaux de ferme et le développement des cultures dans le cadre de systèmes agricoles de plus en plus productifs a permis à la population humaine de croître et aux villes et villages de se développer en se dotant d'un gouvernement, de lois, de pratiques commerciales et d'une économie ouverte aux emplois spécialisés.

Les populations ont augmenté à mesure que se sont perfectionnées les pratiques

*Une haie de *Leucaena leucocephala* et de maïs. La rotation de telles cultures améliore la productivité*



agricoles. Les historiens ne s'entendent pas sur la question de savoir si la croissance des populations a été à l'origine des découvertes technologiques, ou l'inverse. Quoi qu'il en soit, la plupart des anciennes sociétés connaissaient la malnutrition chronique et les famines épisodiques. Les coûts de transport relativement élevés les rendaient pour la plupart dépendantes de l'agriculture locale sur le plan alimentaire, cela jusqu'au moment où le transport par eau a ouvert la voie aux importations. L'Athènes de l'Antiquité obtenait ses vivres de la Crimée, et Rome, de l'Égypte et du sud de l'Espagne. Durant 95 pour cent de toute l'histoire de la civilisation, voire davantage, la précarité alimentaire fut le lot de presque tous les peuples, avec ses conséquences habituelles: faible espérance de vie, susceptibilité aux maladies, capacité limitée de faire face à la guerre, à la sécheresse, aux inondations et aux autres catastrophes d'origine humaine ou naturelle. Pénuries alimentaires et désordres sociaux provoquaient d'importantes migrations, des conflits armés et des bouleversements culturels à grande échelle.

Inversement, là où chacun trouvait à se nourrir, de grands progrès s'ensuivaient. Il y a 1 000 ans environ, de nouvelles variétés de riz originaires du royaume du Champa (le Viet Nam d'aujourd'hui) furent introduites dans le sud de la Chine. N'étant pas sensibles à la photopériode, ces semences donnaient deux récoltes par année plutôt qu'une. Comme, parallèlement, la Chine n'avait cessé de raffiner ses techniques de production intensive pour accroître le rendement de ses sols, les gains de productivité, en dépit de l'accroissement des besoins en main-d'œuvre, furent énormes. L'excédent de riz contribua à transformer divers secteurs de l'économie nationale, stimulant la construction de routes, de canaux, de barrages, d'usines sidérurgiques et d'entrepôts de céréales, de même que la fabrication d'armes. Pendant cinq siècles, la Chine du Sud connut la prospérité et jouit, par rapport à l'Europe du bas Moyen Âge et de la haute Renaissance, de conditions de commerce favorables pour ses soies, ses épices et sa technologie.

La Révolution agraire qui marque le début de l'âge moderne au Royaume-Uni est à l'origine là aussi d'une hausse de la productivité. Elle emprunte les techniques basées sur le cheval-vapeur, la rotation des cultures qui protège les sols, le drainage et les systèmes de pâturage mises au point sur le continent européen dans les pays du Bénélux actuel, régions très densément peuplées et souvent frappées par les pénuries. Appliquées à des zones plus vastes et moins densément peuplées, ces innovations aboutissent à d'importants excédents agricoles lesquels, à leur tour, ouvrent la voie à la Révolution industrielle. A la même époque, on apprend à mieux exploiter les sources d'énergie. La fin du XVIII^e siècle voit l'arrivée de moulins à eau et à vent plus performants, le début de l'utilisation du charbon de mer et l'avènement de la machine à vapeur. Les coûts de transport diminuent, si bien qu'il devient rentable d'expédier sur de longues distances les os qui, une fois broyés, engraisseront les sols. Plus tard, la combustion interne et l'énergie hydroélectrique accroîtront radicalement la productivité de la main-d'œuvre et la disponibilité de produits comme les engrais azotés.

Mais, aucune technologie n'existe en dehors d'un système social et politique. Les surplus agricoles britanniques sont générés, contrôlés et distribués en vertu des sévères

Enclosure Acts, lesquels ont pour effet de chasser les ruraux de leur terre pour en faire une main-d'œuvre industrielle très vulnérable sur le plan alimentaire. Apparaît alors une forme structurelle de pauvreté urbaine qui prive les familles d'un accès à la terre ou de leurs droits traditionnels, l'exploitation communale et le glanage par exemple. En revanche, des excédents agricoles toujours plus abondants encouragent la spécialisation au XIX^e siècle, procurant capitaux et main-d'œuvre à bon marché pour soutenir le long et violent processus d'industrialisation de l'Europe; de plus, ils élargissent les marchés alimentaires destinés à une population en croissance grâce à laquelle la production de biens et services atteint des niveaux inégalés dans l'histoire. Mais ces bouleversements auront coûté d'énormes souffrances à trois, sinon quatre générations de familles pauvres.

Pour comprendre les questions morales associées à l'intensification agricole, il faut porter sur elles un regard à la fois prospectif et rétrospectif. Quant aux normes à appliquer dans ce domaine, elles peuvent être induites soit d'une étude de la conjoncture générale, soit d'un examen détaillé des responsabilités des principaux acteurs en cause. A ce stade, on peut se poser trois grandes questions. Premièrement, y a-t-il moyen de déterminer si l'intensification est souhaitable ou non dans une situation donnée sans se référer explicitement à des décisions ou à des interventions précises émanant d'individus ou d'organisations en particulier? Deuxièmement, en supposant que l'intensification soit souhaitable, comment devrait-on en répartir les coûts et les bénéfices? Et troisièmement, qui doit-on charger de sa mise en œuvre et de l'application de normes éthiques acceptables? Cela établi, il importe d'identifier les obstacles à l'intensification agricole (en faisant appel à toutes les ressources des sciences naturelles et sociales) de même que les facteurs qui pourraient rendre problématique, sur le plan éthique, une forme d'intensification agricole moralement justifiée sous d'autres rapports. Cette dernière tâche déborde cependant le cadre de la présente étude. •

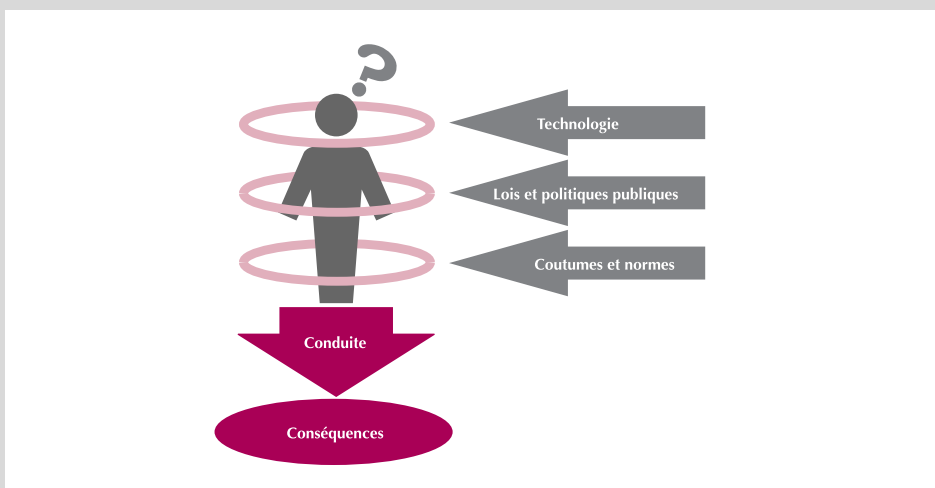
Un cadre de référence en matière d'éthique

Le mot «éthique» désigne les principes ou les normes en fonction desquels un acte, une règle de conduite ou un comportement est dit juste, bon et approprié. On peut élaborer à partir d'un schéma simple de l'agir humain un cadre de référence permettant d'organiser l'immense variété de normes qui depuis les débuts de l'humanité guident ainsi l'action humaine. Individus, groupes ou agents désignés de groupes peuvent être désignés ici comme des *acteurs* (voir le personnage ombré sur la figure 1). L'acteur qui envisage ou amorce une action le fait en fonction d'un ensemble de contraintes

(représentées par les cercles qui entourent le personnage). Ces contraintes, qui déterminent quels actes ou comportements sont possibles pour lui, sont de trois ordres. Les premières relèvent de la *technologie*, elles délimitent les possibilités dans l'univers physique: si les héros de science-fiction peuvent se télétransporter, ce n'est pas le cas des humains ordinaires. L'acteur oriente également ses comportements et ses actes en fonction de la loi et de *principes directeurs*. Enfin, individus et groupes se soumettent à des *normes coutumières* qui, en dehors de toute sanction officielle ou légale, se révèlent souvent très efficaces pour limiter le champ des comportements possibles. Ainsi, les occidentaux font spontanément la queue devant un commerce, cela sans qu'aucune loi les y contraigne. Ces trois types de contraintes constituent globalement l'ensemble de possibilités qui se présentent à tout acteur.

FIGURE 1

Éléments de l'action humaine



L'acteur ayant fait son choix parmi cet ensemble de possibilités s'engage dans une conduite. La conduite signale le comportement qu'il adopte; elle comprend aussi bien les mouvements physiques que des comportements symboliques ou signifiants. C'est une réalité parfois très complexe et il n'est pas rare qu'une conduite désigne une longue série d'actes et de comportements constituant à la fin une action unique. La conduite (réaction de l'acteur devant l'ensemble de possibilités) est marquée d'une flèche sur la figure 1. Il va de soi que la signification du comportement et l'interprétation du rapport entre des actes multiples dépendent en grande partie du contexte social plus large. On peut ne pas être d'accord sur ce qui constitue exactement une conduite mais pour nos fins, une conduite comprendra tous les actes qui semblent participer de l'exécution d'une action. Cette définition permet notamment de distinguer la conduite des *conséquences* d'un comportement (représentées par un ovale sur la figure 1), par lesquelles on entend les répercussions d'une action sur l'univers naturel, et plus particulièrement sur autrui (individu ou groupe). Le terme «conséquences» désigne ici, essentiellement, les changements à l'état de santé, à la situation financière ou au bien-être des parties concernées (l'acteur compris) qui résultent de l'action. Comme pour la conduite, on pourra discuter de la nature des conséquences, surtout dans le cas où elles sont indirectes ou éloignées dans l'espace et le temps. Quoi qu'il en soit de ces possibles divergences d'opinion, l'agir humain est envisagé très simplement sur notre schéma comme une conduite sur laquelle pèsent des contraintes et produisant des conséquences ou des résultats.

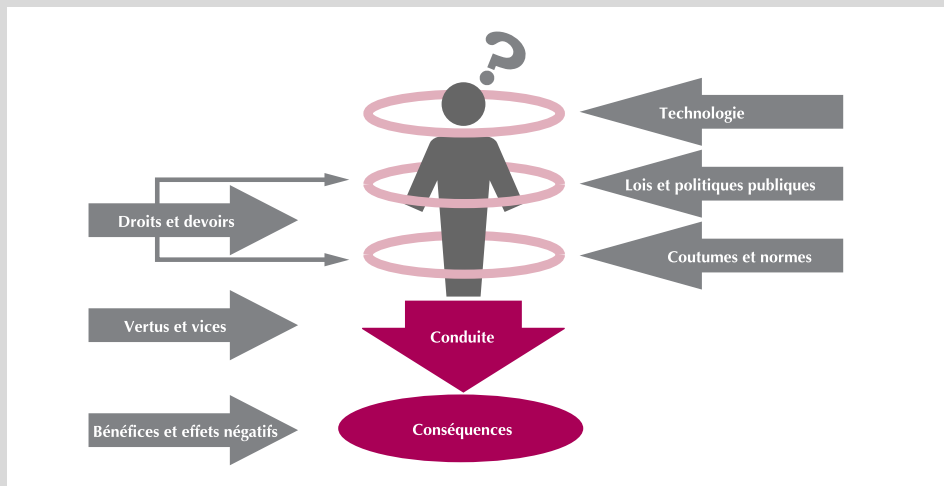
Nous pouvons distinguer trois façons distinctes d'élaborer des principes éthiques permettant de déterminer si une action est bonne et appropriée. On peut mesurer la valeur morale d'une action en fonction, premièrement, de ses conséquences. Une «valeur ajoutée» au chapitre de la santé, de la richesse matérielle et du bien-être, apparaît généralement comme un *bénéfice* et une perte, comme un *coût* ou un *tort*. On a tendance à tenir pour bonnes et appropriées les actions qui aboutissent au meilleur solde bénéfices-coûts possible eu égard aux autres options disponibles à l'acteur dans l'ensemble de possibilités. Deuxièmement, la valeur morale d'une action peut être considérée sous l'angle de sa cohérence par rapport à un éventail théorique de contraintes. Ces contraintes peuvent prendre la forme soit de *devoirs* à remplir, soit de *droits* à respecter à l'égard des autres. Droits et devoirs sont généralement corrélés: lorsqu'une personne détient un droit, les autres ont le devoir de le respecter; lorsqu'elle a un devoir, les autres sont en droit de s'attendre à ce qu'elle s'en acquitte. Enfin, la valeur morale d'une action peut se mesurer selon sa conformité avec certains types de conduite. Les modes de conduite qui sont bons et appropriés sont des *vertus*, ceux qui sont mauvais ou inappropriés, des *vices*. Ce troisième schéma théorique se prête particulièrement bien à l'expression de jugements moraux portant sur le caractère de l'acteur: on dira non seulement d'un acte qu'il est vertueux mais aussi de telle personne qu'elle l'est si elle agit habituellement de manière vertueuse.

Cette brève analyse de l'agir humain révèle trois modèles de discours permettant de qualifier un acte de bon et d'approprié et de le tenir pour tel. Chaque modèle présente l'interrogation éthique sous un angle particulier, et beaucoup de philosophes ont

construit des théories morales complètes sur un seul des trois modèles. On a souvent vu surgir des désaccords entre penseurs du fait que l'un privilégie des concepts et un vocabulaire se rapportant à l'une de ces démarches, alors que l'autre ne jure que par la deuxième ou troisième, voire les deux à la fois. Cela dit, on peut également observer de grandes différences de points de vue au sein même de ces trois cadres de réflexion, et les grands moralistes de l'histoire sont nombreux à avoir créé des modèles d'évaluation éthique très fouillés à partir de l'un de ces cadres. Dans l'intérêt de la simplicité, les argumentations fondées sur les concepts de bénéfices et de torts (ou de coûts) seront dites *conséquentialistes*; celles qui expliquent le bon et l'approprié en termes de droits ou de devoirs seront dites *fondées sur les droits*; et celles qui mettent l'accent sur la conduite et le caractère de l'agent seront dites *fondées sur la vertu*. Nous poursuivons avec une analyse un peu plus détaillée de ces trois approches globales dans le contexte du sujet qui nous occupe, l'intensification agricole.

FIGURE 2

Types d'argumentation éthique



L'intensification est-elle un bien ou un mal? Le modèle utilitariste

L'intensification agricole est un processus déclenché par l'intervention d'un individu, d'une collectivité ou d'une organisation. Le cadre de référence éthique décrit plus haut est applicable tant à l'agir individuel qu'à l'agir collectif, et révèle trois manières de poser et d'analyser les questions relatives au bien-fondé et à l'acceptabilité morale de toute conduite. Pour ce qui touche l'intensification agricole, ces questions concernent les actes posés par les agriculteurs, les fournisseurs d'intrants, les concepteurs de technologies ou tout organisme public ou privé dont

l'activité influe sur le rendement des intrants. Elles intéresseront particulièrement l'individu ou le groupe engagé dans un exercice visant à évaluer des options, ou dans un débat général sur les politiques des gouvernements, des organisations internationales ou de n'importe quel autre intervenant du système alimentaire. Les politiques n'étant en fait rien d'autre que des actions émanant de gouvernements ou d'organisations, rien n'empêche d'évaluer une mesure qui touche l'intensification agricole de la même façon que n'importe quelle autre. On se demandera d'abord: Comment sait-on que l'intensification est souhaitable et mérite d'être encouragée dans cette situation et, inversement, qu'est-ce qui pourrait la rendre moralement inacceptable?

Les approches conséquentialistes offrent le cadre le plus simple et le plus clair pour évaluer un système global de production de denrées alimentaires et de fibres: ce qui est bon et approprié y est déterminé par l'impact d'une action ou d'une politique sur la santé, la richesse et le bien-être. Dans le cas type, l'intensification agricole est destinée à accroître le volume total des disponibilités alimentaires sans augmentation correspondante des intrants. Comme la nourriture est essentielle à la vie et à la bonne santé, le fait d'en accroître la quantité a un impact bénéfique, particulièrement dans le contexte de la précarité alimentaire, si courante dans l'histoire de l'humanité. Comme nous l'avons signalé plus

haut, l'intensification agricole est associée à des périodes de croissance des populations humaines. A moins d'augmentations parallèles des disponibilités alimentaires, la faim, la maladie et la famine sont inévitables. Individus et groupes s'appuient couramment sur la pensée conséquentialiste pour considérer des solutions ou adopter des conduites ayant pour effet (conséquence) d'augmenter les volumes de vivres disponibles. Les bénéfices associés à cette démarche justifient l'intensification agricole au niveau le plus fondamental. Dans le cas simple où une

L'intensification est associée à des périodes de croissance des populations humaines



nouvelle technologie ou méthode agricole aide un agriculteur ou un propriétaire à accroître sa production alimentaire, le raisonnement conséquentialiste dit que cela est une bonne chose du point de vue moral.

On l'a vu, la phase d'intensification agricole qui a précédé immédiatement la révolution industrielle en Europe ne s'est pas réalisée seulement à la faveur des nouvelles technologies de production, mais aussi par l'effet des *Enclosure Acts*. Ces lois ont détruit le régime des droits et devoirs qui jusque-là autorisait les petits propriétaires à occuper et à cultiver la terre à condition d'en partager le fruit entre eux selon une formule ancienne. Notre méthode s'applique ici, tant à la conduite des agriculteurs concernés qu'à l'activité politique qui a mené à la transformation du régime foncier. La nouvelle législation était-elle moralement justifiable? Le philosophe anglais John Locke (1632-1704) répond par l'affirmative:

... Celui qui clôture la terre et qui tire une plus grande abondance de biens de 10 acres qu'il n'aurait tiré de 100 acres laissés à l'état naturel, fait don en vérité de 90 acres à l'humanité; car son labour lui rapporte maintenant sur 10 acres ce que produisent cent acres de terre communal¹.

Ici, la rupture avec l'ancien système des droits et devoirs communaux est dépeinte comme acceptable au vu des bénéfices supplémentaires qu'elle engendre. Bien que ce genre de raisonnement ne soit pas typique de Locke, le passage cité ci-dessus révèle que tout régime de droits et privilèges trouve justification à ses yeux du fait qu'il approvisionne les humains de manière efficace.

L'efficacité est en effet une notion de base dans la théorie *utilitariste*, la forme la plus commune du conséquentialisme. Les utilitaristes partent de l'idée que les valeurs associées aux conséquences peuvent être quantifiées d'une manière qui permette de classer toutes les lignes de conduite (ou *options*) possibles. Ils font également l'hypothèse que les valeurs assignées aux bénéfices et aux torts (coûts) peuvent s'additionner et se soustraire. Ce système produit une catégorie de «conduites optimales» telles qu'aucune option présente dans l'ensemble de possibilités ne les dépasse en valeur totale (à noter toutefois qu'il peut exister plus d'une conduite optimale dans une situation donnée). Selon la norme (la *maxime utilitariste*) «Agis de façon à produire la plus grande quantité de nourriture possible pour le plus grand nombre possible de personnes.». Ainsi, la conduite la plus efficace pour produire des bénéfices et éviter les torts est donc celle que la morale justifie le mieux. L'utilitarisme est la morale implicite des sciences agricoles qui ont cherché à «faire pousser deux brins d'herbe là où il n'y en avait qu'un».

¹ La philosophie de Locke n'est pas conséquentialiste mais fondée sur l'idée du contrat social. Locke estimait qu'un homme a le droit de s'approprier les biens qu'il trouve à l'état naturel (terres comprises), et que les autres ont le devoir de respecter son droit à la propriété en vertu non seulement de la loi naturelle mais aussi du contrat social qui régit la vie en société. On peut donc penser qu'il attribuait un sens quasi littéral aux mots «fait don de 90 acres à l'humanité» et qu'il considérait la nouvelle législation foncière non pas en termes strictement utilitaristes mais comme une sorte de prolongement du système communal. Cela dit, il est difficile d'interpréter ce passage autrement que du point de vue conséquentialiste.

Cette approche présente un aspect très important que l'on a tendance à passer sous silence: la nécessité de tenir une comptabilité exhaustive des coûts et des bénéfices. Ainsi, la Révolution verte a introduit de nouvelles variétés de semences plus sensibles aux engrais azotés. L'engrais azoté est en général un intrant qu'il faut se procurer. La démarche utilitariste enjoint de comparer les bénéfices d'une augmentation du rendement aux coûts des semences et des engrais. Dans la mesure où les premiers dépassent les seconds, la Révolution verte est considérée comme justifiée. Mais il se trouve que les nouvelles technologies agricoles s'accompagnent d'autres changements qui attirent la critique dans le contexte même de l'éthique utilitariste/conséquentialiste. Au cours de sa première décennie (années 70), la Révolution verte a entraîné des hausses globales de la production vivrière dans toute l'Asie, mais on a vu apparaître aussi des infestations d'insectes sur une grande échelle et des maladies végétales épidémiques qui ont déstabilisé la production, les approvisionnements et les prix agricoles.

Ce n'est qu'après trois cycles d'expansion et d'effondrement que les gouvernements ont réagi, délaissant progressivement les politiques centralisées de contrôle des infestations basées sur les insecticides et la résistance verticale de la plante hôte pour se tourner vers une gestion décentralisée prenant appui sur les ressources écologiques locales. Le regroupement des installations de transformation des produits d'élevage a eu pour conséquences de multiplier les déplacements du bétail entre pâturages, parcs d'engraissement et abattoirs, ainsi que les contacts avec les dépouilles et les excréments animaux – ce qui a fait croître exponentiellement les risques d'épizooties massives, de fièvre aphteuse notamment. Le fait d'alimenter les animaux avec des produits dérivés de leur propre espèce a ouvert la route aux infections à prions². Les plantations forestières à révolution courte accélèrent la production de bois (de pâte, surtout) mais, en même temps, la vulnérabilité aux ravageurs et maladies particulières. Les cocotiers nains à croissance rapide augmentent les rendements à court terme mais sont plus souvent touchés par des maladies qui ne touchaient jusque-là que des zones géographiques restreintes. Dans le domaine de la pêche et de la pisciculture, on introduit maintenant des espèces de poisson étrangères qui, si elles profitent initialement à la production, risquent de modifier de manière inattendue les relations trophiques et de bouleverser les écosystèmes, comme ce fut le cas de la perche du Nil dans le lac Victoria. Quant aux élevages intensifs de saumon, on leur a reproché de réduire l'adaptabilité génétique des populations sauvages. Tous ces problèmes témoignent de la nécessité de peser exactement les coûts et les bénéfices de l'intensification agricole. •

² Le kuru, la tremblante du mouton et l'encéphalopathie bovine spongiforme (EBS) sont des maladies à prions. Dans le cas de l'EBS et de la variante de la maladie de Creutzfeldt-Jakob qui lui a été rattachée, la voie d'infection et l'étiologie de ces maladies sont encore à l'étude.

L'intensification est-elle un bien ou un mal? L'éthique des droits

La notion de droits est absente de l'argumentation de John Locke en faveur des terres clôturées, mais elle peut servir à élaborer un raisonnement démontrant qu'en matière de politiques publiques la recherche de l'efficacité est dans certains cas moralement irrecevable. En deux mots, une politique est injustifiable si les changements qu'elle encourage violent ou passent outre des droits importants. Parmi ceux-ci, mentionnons les droits de propriété ou de jouissance de la terre (des agriculteurs en sont chassés) et les droits de subsistance (ils peuvent se retrouver dans une position où la nourriture et l'abri ne leur sont pas assurés). Les principes moraux qui sous-tendent cette question sont complexes cependant.

L'éthique des droits (appelée parfois la *déontologie*) affirme qu'il est un ensemble de droits et de devoirs fondamentaux que l'agent doit respecter sans égard aux conséquences qui peuvent en découler dans la pratique. Appliquée à l'intensification agricole, elle invite à se demander d'abord si les actions qui conduisent à l'augmentation de la production alimentaire sont conformes aux droits et devoirs des uns et des autres, plutôt qu'à s'interroger sur les effets qu'elles peuvent avoir quant au bien-être des gens. Plusieurs méthodes ont été proposées pour déterminer la nature de ces droits et de ces devoirs. Le philosophe allemand Emmanuel Kant (1724-1804) a élaboré une argumentation complexe aboutissant à un principe fondamental qu'il a appelé *l'impératif catégorique*: «Agis de telle sorte que tu traites l'humanité toujours comme une fin, et jamais simplement comme un moyen». Pour un Kantien, les droits et devoirs renvoient à cette règle, qui exhorte les humains à toujours respecter chez les autres la capacité de choisir librement leur plan de vie. Ce que Kant reprocherait à l'argument de Locke, c'est de considérer les petits propriétaires communaux (dont les droits sont violés) simplement comme un moyen en vue d'une fin plus large, celle d'accroître la production alimentaire.

La déontologie kantienne apparaît au terme d'un long règne de la *théorie de la loi naturelle*, selon laquelle les droits et les devoirs fondamentaux qui constituent la loi morale (idéale) sont des évidences pour n'importe quel individu rationnel, et de grands efforts ont été consacrés à l'argumentation rationnelle de certaines approches régissant la configuration des droits. Kant soutient que chacun de nous souhaite être traité comme un agent libre et autonome et donc qu'il faut rendre la pareille aux autres. Pour ses précurseurs, en remontant jusqu'à Thomas Hobbes (1588-1679), une conduite rationnelle n'était qu'une affaire d'intérêt personnel bien compris. Les droits ayant pour but d'assurer aux gens les moyens d'agir dans leur propre intérêt de manière éclairée, Hobbes estimait que toute personne rationnelle acceptera de tenir compte de certains droits et devoirs si elle peut raisonnablement s'attendre à ce que les autres en fassent autant. Cette démarche, où les droits et les devoirs sont fondés sur une

convention implicite liant tous les membres de la société (le contrat social), est appelée contractualiste³ par certains.

Là où un Kantien dirait que le traitement des petits propriétaires prévu dans les *Enclosure Acts* n'est qu'un moyen d'atteindre un objectif social plus large, le contractualiste soutiendrait que ces lois violent le contrat social. Dans un cas comme dans l'autre, le problème éthique vient du fait que ces gens avaient le droit d'exploiter la terre. Tout projet visant à les en priver est donc impossible à justifier dans une perspective de droits, à moins d'une disposition prévoyant d'obtenir leur assentiment. Or, il aurait fallu pour cela donner à tous les petits exploitants communaux, à un moment ou un autre, l'occasion d'accorder ou de refuser leur accord – peut-être en les convainquant qu'ils y gagneraient au change, peut-être en les incitant à accepter le changement de régime en retour d'une compensation financière. Toutes ces modalités sont très variables; ce qu'il importe de retenir, c'est que, toujours du point de vue des droits, les individus touchés par les *Enclosure Acts* auraient dû pouvoir jouer dans le processus d'intensification agricole un rôle à la mesure de leurs droits. Le concept des droits, dans l'une ou l'autre de ses versions, est un point de départ utile pour examiner du point de vue éthique l'idée que l'intensification est recommandable pour la simple raison qu'elle engendre plus de bénéfices (sous la forme d'une production accrue) que de coûts (pertes essuyées par une minorité).

Les Kantiens trouveront inacceptable le fait d'exclure les petits propriétaires du processus de décision, mais ils noteront, en outre, que les lois imposant de clôturer les terres ont pour effet d'appauvrir radicalement ces agriculteurs et leurs descendants. Ils affirmeront que le dénuement empêche l'individu d'exercer son libre choix de manière raisonnable et l'oblige en fait à supporter les humiliations et les privations. Dans ce contexte, les droits de subsistance fondamentaux, comme le droit à la nourriture, deviennent des exigences minimales à respecter, sinon l'individu ne jouit pas de la considération morale qui lui est due. Ainsi, l'on peut parler de préjudice moral chaque fois que la pauvreté prive l'individu de sa capacité d'orienter sa vie comme il l'entend. Dans l'optique des droits, les méthodes d'intensification agricole qui placent l'individu dans une pareille situation sont inadmissibles. •

³ Bien que semblables sous bien des rapports, la déontologie kantienne et le contractualisme hobbesien justifient le concept des droits sur des bases passablement différentes. Dans les deux cas, un droit tire sa valeur morale du fait qu'il protège la liberté. Mais pour les Kantiens, la liberté de l'individu est l'expression de sa capacité de prévoir et d'organiser lui-même ses pensées et ses actes, alors que pour les contractualistes, la liberté de l'individu signifie simplement que son action n'est ni contrôlée ni limitée par les autres. Dans les philosophies kantiennes, respecter les droits prévus dans le régime social revient à respecter l'aspiration d'autrui à planifier et à organiser sa propre vie, mais on peut également considérer les droits comme fondés sur le contrat social.

L'éthique utilitariste et l'éthique des droits: considérations supplémentaires



FAO/IT259/L.WITHERS

*Chercheurs locaux à une
session de formation sur la
collecte de matériel
génétique in vitro*

La tension qui marque les rapports entre le conséquentialisme utilitariste et l'éthique des droits sous-tend bon nombre des problèmes liés à l'intensification.

Pendant des décennies, les chercheurs de pays développés ont recueilli des semences – du matériel génétique – auprès des agriculteurs et sur les marchés locaux du tiers monde pour les utiliser dans la recherche visant à mettre au point des variétés à haut rendement et à isoler certains traits génétiques. Lorsqu'on a reproché à ces chercheurs de violer les droits des habitants des pays en développement, beaucoup se sont récriés. De leur point de vue (utilitariste), le meilleur rendement des nouvelles variétés de semences justifiait amplement la collecte du matériel génétique et ils ne voyaient dans son utilisation aucune atteinte à l'éthique. Leurs opposants font valoir, de leur côté, que ces procédés outrepassent les droits des agriculteurs indigènes dont les ancêtres ont soigneusement préservé les semences depuis des siècles. L'acheteur qui se les procure dans un village, affirment-ils, acquiert implicitement le droit de les consommer ou à la rigueur de les replanter, mais cela ne signifie pas que les agriculteurs ont renoncé à leur droit d'exploiter plus avant la ressource génétique, surtout si l'on n'a pas pris la peine de les renseigner précisément sur sa valeur réelle ou d'obtenir leur consentement. Ils ajoutent que l'élaboration des semences est un travail auquel toute la collectivité participe dans l'agriculture traditionnelle et que, de ce fait, seul un représentant mandaté par l'ensemble des cultivateurs pourrait entreprendre des négociations de ce type.

A l'heure actuelle, certains adversaires des cultures issues du génie génétique arguent que les gens ne devraient pas être forcés de les consommer contre leur gré. Les partisans des cultures issues du génie génétique considèrent de leur côté que ces cultures sont un moyen sûr et efficace d'augmenter la production agricole, et ne voient pas de quel droit on ferait obstacle à leur adoption. La discussion tourne souvent autour des données

relatives à la salubrité de ces aliments, mais il demeure que le débat, dans ses aspects éthiques, oppose une éthique des droits (celle des opposants aux cultures issues du génie génétique, les *contre*) à un raisonnement utilitariste (celui de leurs partisans, les *pour*). Pourquoi? En dehors de la question des risques associés aux cultures issues du génie génétique, les *contre* soutiennent que les entreprises qui en font la promotion ont placé les consommateurs dans une position où il leur est impossible de les rejeter. Mais plutôt que de réfuter cet argument de droit fondamental, les *pour* répètent que, puisque les cultures issues du génie génétique ne présentent (à leur avis) aucun danger, les consommateurs n'ont aucune raison de s'en détourner, d'autant plus que leur refus entraîne des inconvénients importants mais aucun bénéfice réel. Les *contre* opposent un argument utilitariste à un problème de droits, d'où l'impasse éthique.

Les disputes sur les technologies introduites par la Révolution verte sont du même ordre. Quand l'augmentation des rendements agricoles est liée à l'utilisation d'intrants qu'il faut se procurer, celui qui a accès à du capital détient l'avantage. Dans ce contexte, on peut considérer les pertes accusées par les agriculteurs pauvres comme des coûts supplémentaires, et les évaluer par rapport aux bénéfices attribuables à la hausse des rendements. Dans *New seeds for poor people*, Michael Lipton et Richard Longhurst (1989) adoptent l'approche utilitaire pour analyser, de façon complète et techniquement très détaillée, les variétés de semences issues de la Révolution verte. Ils concluent que, dans l'ensemble et à long terme, les nouvelles stratégies agricoles ont bénéficié aux populations pauvres. Les auteurs ne se préoccupent cependant pas particulièrement du fait qu'elles ont pu entraîner des violations de droits ou la disparition de certaines traditions culturelles. Qu'en est-il de cette question? On admettra sans difficulté qu'il y a violation de droits lorsque, d'une situation où ils peuvent se nourrir et satisfaire leurs besoins, les gens passent à une situation où ils ne le peuvent plus. Même dans le cas où ce changement comporte au total plus de bénéfices que de coûts, il ne semblera pas justifié tant qu'il mettra en péril les droits de subsistance ne serait-ce que de quelques individus.

Voilà un bref aperçu de la place que devraient occuper les arguments de droits dans une appréciation générale de la Révolution verte. Le débat concernant les effets des nouvelles variétés de semences a ceci de problématique que les gens qui dérivent leurs principes éthiques de la pensée utilitariste semblent ne pas tenir compte des arguments moraux liés à la notion de droits. Dans le meilleur des cas, ils paraissent insensibles aux nombreuses questions éthiques (auxquelles nous ajouterons le concept de vertu, abordé plus loin) que soulève l'intensification agricole; dans le pire, ils donnent l'impression de vouloir rejeter d'avance tout argument contradictoire. Or, pour peu que ces personnes occupent des postes névralgiques quant à l'avenir de la situation alimentaire dans le monde, leur exercice du pouvoir peut lui-même être remis en cause sur le plan éthique, d'où l'intérêt que présenteraient des études rétrospectives visant explicitement à faire reconnaître toute la gamme des préoccupations, actuelles ou futures, liées aux techniques agricoles introduites par la Révolution verte. Cette démarche servirait notamment à éclairer le débat sur les problèmes qu'il faudra résoudre si l'on veut être en mesure de satisfaire les besoins alimentaires de la planète au XXI^e siècle.

Ce sont là des problèmes complexes qui méritent une analyse plus soignée que ne peut offrir une étude sommaire comme celle-ci. On retiendra simplement que les raisonnements utilitariste et conséquentialiste se heurtent à des arguments de droits. La théorie utilitariste oppose à l'éthique des droits des séries d'arguments liés aux coûts et aux bénéfices mais, dans la mesure où ces droits sont moralement fondés – parce que protégeant la dignité humaine –, les énumérations de coûts-bénéfices sont à côté du sujet. Ce dont il est question ici, c'est du respect dû à toutes les parties touchées par l'intensification agricole, respect que l'on devrait leur manifester en les invitant à participer pleinement et librement à sa mise en œuvre. Du point de vue des droits, aucune autre façon de procéder n'est justifiable, d'où la nécessité d'élaborer une argumentation abordant la question des technologies nouvelles sous l'angle des restrictions qu'elles imposent à la liberté des uns et des autres. Et si restriction de liberté il y a, il faut la motiver: est-elle commandée par la nécessité de respecter les droits de gens infortunés? Ces derniers ont-ils volontairement renoncé à leurs droits? •



L'intensification est-elle un bien ou un mal? L'éthique de la vertu

L'éthique utilitariste/conséquentialiste et l'éthique des droits forment toutes deux de manière cohérente des idées exprimées quotidiennement par des gens qui cherchent à se déterminer sur la conduite à suivre. Mais on associe sans doute rarement les questions morales à des systèmes aussi abstraits. On a plutôt tendance à se demander, par exemple, comment telle ou telle personne au comportement exemplaire – un proche, un membre admiré de la collectivité, un chef religieux, un personnage historique ou même un héros mythique dont on sait qu'il n'a jamais existé en chair et en os – se conduirait dans telle ou telle situation. Ce faisant, on appréhende l'aspect éthique

d'une situation non pas à partir de contraintes relatives aux droits, ou encore à partir des conséquences d'une action, mais en se référant directement à un comportement (voir la figure 2, p. 8).

Cette optique ouvre un grand nombre d'avenues aux philosophes. Ainsi, le philosophe grec Aristote (384 à 322 av. J.-C.) a dressé un répertoire complet de conduites, positives et négatives, qu'il appelle vertus et vices. Il part du principe que toutes les inclinations humaines peuvent trouver une expression appropriée dans la modération mais qu'elles deviennent vicieuses si on ne leur impose pas de limites. Une bonne personne est celle qui trouve un juste équilibre entre ces tendances. Aussi la modération (ou tempérance) est-elle aux yeux d'Aristote et de beaucoup de ses disciples la plus haute des vertus. De nos jours, de nombreuses théories éthiques mettant l'accent sur la conduite – plutôt que sur les droits ou sur les conséquences de l'action – sont dites aristotéliennes; on les appelle aussi, plus correctement, théories de la vertu. Certains philosophes estiment que les vertus et les traditions issues de la collectivité ne sont pas une bonne source de réflexion sur l'éthique (à leur avis, il faudrait améliorer leur articulation en mettant l'accent d'un côté sur les droits et devoirs et, de l'autre, sur les conséquences), mais d'autres considèrent au contraire qu'on aurait tort de ne pas les prendre en compte.

Aristote croyait également que les tendances personnelles, et la capacité de les discipliner, reflètent le milieu socioculturel dans lequel l'individu grandit et baigne. Un Grec modèle n'aurait pas du tout le même profil moral qu'un homme n'ayant pas fréquenté la culture de l'époque aristotélienne, exceptionnelle par ses valeurs égalitaires, la place accordée à l'éducation et son idéal de citoyenneté. De nos jours, cet accent sur les racines sociales de la conduite exemplaire trouve un écho dans une école d'éthique appelée *communitarianisme*. Ici, l'articulation des pratiques morales est axée non pas sur des vertus et des vices bien définis mais sur les normes, pratiques, traditions et institutions caractéristiques d'une communauté donnée et valorisées par elle. Comme Aristote, les communitaristes contemporains insistent sur l'influence du milieu social

et de la vie communautaire dans la promotion de la conduite exemplaire et des façons de vivre qui l'incarnent.

Le mode de vie agricole occupe une place prédominante dans certaines grandes théories de la vertu et du vice. Dans la Grèce antique, l'agriculture était adaptée au terrain accidenté, à la diversité des sols et au climat méditerranéen. Des cultures céréalières diversifiées, l'élevage pastoral mais surtout l'arboriculture et les vignobles occupaient la population rurale. A la faveur d'une longue saison de croissance, les premières assuraient aux ménages (de taille en général modeste) du travail régulier l'année durant, tandis que plantations d'arbres et vignobles représentaient un investissement de toute la vie. L'historien militaire Victor Davis Hanson soutient que ce modèle de vie agricole est à l'origine tant de l'organisation et des tactiques militaires inégalées de la Grèce antique que de la culture politique de l'Etat-nation. Une forte proportion de Grecs étaient propriétaires et maîtres de leurs terres, ce qui a fait d'eux des défenseurs acharnés des structures politiques égalitaires et de farouches guerriers, disciplinés et loyaux, capables de se battre en phalange. Ces traits de caractère, déterminants pour le succès des entités politiques et militaires qu'étaient les Etats-nations grecs, semblent être apparus naturellement dans leur population de petits propriétaires agricoles. Par contre, ils ne se sont pas révélés au sein des nations rivales, divisées entre maîtres et esclaves, qui pratiquaient la culture irriguée à grande échelle (de type plantation).

L'idée que certaines formes d'agriculture puissent être à l'origine des mœurs et de la culture d'un pays a atteint son apogée dans les milieux intellectuels des XVII^e et XVIII^e siècles. Elle a fortement influencé, notamment, les auteurs de la Déclaration d'Indépendance et de la Constitution américaines. Thomas Jefferson, troisième Président des Etats-Unis, dans ses *Notes on the State of Virginia* (1781-1784) écrivait ces lignes célèbres:

Ceux qui travaillent la terre sont le peuple élu de Dieu, si tant est que Dieu ait un peuple élu, en qui il a déposé substantielle et véritable vertu. Les populations des grandes villes contribuent autant au soutien du gouvernement pour que les maux contribuent à la vigueur du corps humain.

Jefferson avait la profonde conviction que les petits agriculteurs avaient plus à cœur la stabilité et la réussite de la nouvelle nation que les classes manufacturière ou ouvrière, toujours libres d'emporter ailleurs leurs pénates. Aussi les Etats-Unis devaient-ils devenir une nation agraire: pour garantir des terres aux générations futures de cultivateurs, le président négocia l'acquisition de la Louisiane et mandata l'expédition de (Merywhether) Lewis et (William) Clark pour en évaluer les ressources dans les domaines de l'agriculture et du transport.

On ne peut évidemment pas parler d'intensification agricole dans ce cas puisque Jefferson se proposait d'étendre l'activité agricole sur le territoire américain et non pas de la transformer en vue d'un meilleur rendement ou d'une utilisation plus efficace des ressources. Mais ses vues sont néanmoins importantes; elles révèlent en effet la profonde influence qu'ont eu sur l'évolution politique les théories associant les modes d'agriculture et les vertus (esprit civique et solidarité collective, notamment). Tout projet d'intensification modifiant profondément le régime foncier ou les pratiques agricoles liées dans l'esprit des gens à l'acquisition d'un comportement exemplaire ou d'une identité communautaire ne peut manquer de susciter des protestations morales. D'ailleurs, parmi toutes les manifestations de révolte soulevées par les *Enclosure Acts*, les plus éloquents ne furent pas des pamphlets fustigeant la violation des droits mais des œuvres littéraires, comme *Le village déserté*, le poème d'Oliver Goldsmith déplorant la perte du caractère si «britannique» des petits villages:

*Le mal ravage la terre, en proie aux pires
maux, où la richesse s'accumule et où les
hommes déchoient: les princes et les seigneurs
peuvent prospérer ou sombrer, un vent les a
amenés, qui peut les emporter, mais un
paysanнат audacieux, orgueil de son pays, s'il
vient à disparaître, ne peut être remplacé⁴.*

Les communautés amish du Vieil Ordre établies partout en Europe et maintenant dispersées sur tout le globe offrent un autre exemple de sociétés agricoles se réclamant de l'éthique de la vertu. Les Amish prônent à la fois une très profonde intégration familiale et communautaire, et l'indépendance à l'égard du monde extérieur. Ils tirent de la fierté de leur capacité à vivre ensemble dans un lieu donné tout en gardant intactes des pratiques agricoles vieilles de plusieurs générations. Ils voient dans la dépendance à l'égard des technologies modernes, venues de l'extérieur, une menace aux liens qui les unissent, d'où l'importance qu'ils accordent à l'agriculture traditionnelle. Les Amish ont la réputation d'obtenir d'excellents rendements agricoles en employant des méthodes écologiquement viables. L'intensification des moyens de production ne leur apparaîtrait pas comme un objectif moral à poursuivre. Elle serait mal vue du fait qu'elle pourrait entraîner des membres de la collectivité hors du giron familial, ou encore accroître la dépendance envers l'extérieur. Mais la communauté amish ne verrait pas non plus dans

⁴ Oliver Goldsmith, *Le village déserté* (1770); voir le texte sur le site <http://www.romance-poetry.co.uk/3.htm>

L'intensification et ses effets sur les réservoirs et les pêches

Les XX^e et XXI^e siècles ont vu s'accélérer comme jamais la construction des réservoirs d'eau. Ces ouvrages servent deux fins principales: la production d'électricité et le stockage de l'eau pour les besoins de l'irrigation. Les barrages que l'on érige sur les rivières et les fleuves ont cependant d'importants effets sur le débit des cours d'eau, sur le milieu aquatique et, finalement, sur la vie. D'un point de vue utilitariste, les coûts associés à ces impacts (comme d'ailleurs les coûts réels directs de construction d'un barrage) sont justifiés là où les bénéfices tirés de l'électricité et de l'irrigation sont supérieurs. En général, pour arriver à un rapport coûts-bénéfices optimal, on prévoit des mesures compensatoires destinées à atténuer les coûts associés aux effets négatifs sur le secteur de la pêche.

Dans la mesure où l'électricité et l'irrigation soulagent la pauvreté et répondent à des besoins, l'argumentation en faveur de la construction de barrages trouve un fondement solide dans l'éthique des droits. Mais ces travaux entraînent souvent une transformation radicale et irréversible du milieu qui soulève un problème de fond: celui de droits humains fondamentaux – à l'énergie, à la nourriture – entrant en conflit avec les droits relatifs à l'utilisation des terres et les droits des riverains. Lorsqu'il semble que les parties susceptibles d'être désavantagées n'ont pas participé à la prise de décision ou ne peuvent pas le faire, on pourra, toujours au nom des droits, militer contre l'érection de barrages. Certains affirment que les traditions, les communautés et les modes de vie se perdent aussi bien lorsque des terres ancestrales sont inondées que lorsque les méthodes de pêche traditionnelles cessent d'être praticables. Mais ces préoccupations relèvent moins de l'éthique des droits que de l'éthique de la vertu, car elles mettent l'accent sur la conservation des coutumes et pratiques traditionnelles. Les ressources halieutiques peuvent aussi être menacées par la pollution de l'eau et la surexploitation causée par les communautés de pêcheurs elles-mêmes. Voilà un cas où une pratique ancestrale peut favoriser une conduite aux effets pervers importants.

Autre problème possible, les collectivités rurales les plus touchées par les travaux de développement ne profitent pas nécessairement des avantages résultant de l'intensification agricole, de la production d'électricité ou de l'irrigation. Les pêcheurs appartiennent généralement à la classe pauvre de la société et sont souvent ignorés à l'heure des décisions.

L'intensification un mal en soi, et pourrait trouver tout à fait acceptable l'idée de chercher à augmenter la production en améliorant les techniques agricoles artisanales.

On voit que l'éthique de la vertu projette un éclairage distinct sur la question des mérites de l'intensification. Pour ses adeptes, le rôle que joue l'agriculture dans la formation du caractère personnel et national devrait être au cœur du processus d'évaluation des politiques et des technologies visant à transformer le système alimentaire, et l'intensification n'a de mérite que dans la mesure où elle renforce ce rôle. Concrètement, cette perspective peut prendre plusieurs formes selon les traditions culturelles et historiques

des milieux concernés. En résumé, là où l'utilitarisme/conséquentialisme et l'éthique des droits tendent à produire des normes applicables à pratiquement tous les systèmes agricoles, la démarche ancrée dans le concept de vertu prendra dans la pratique les traits de la culture locale.



Coûts et bénéfices: comment les répartir?

Les utilitaristes ne se soucient pas, nous l'avons déjà noté, de la façon dont les bénéfices et les effets négatifs sont répartis au sein de la société. Mais le sentiment que l'accroissement de la productivité et du bien-être en général est parfois obtenu au prix de grandes injustices est très répandu, et c'est pourquoi il faut nous poser une autre question: comment ces avantages et ces inconvénients devraient-ils être répartis? On pourrait répondre tout simplement qu'en s'interrogeant

sur l'équité de l'intensification agricole, on exprime le souhait que ses méthodes et procédés soient évalués en fonction de la liberté (appel aux droits humains), ou par rapport à leur impact sur les traditions et la vie communautaire (appel à la vertu). En d'autres termes, l'approche utilitariste invite à dire pourquoi, toutes autres choses étant égales, l'intensification agricole est souhaitable, alors que l'éthique des droits ou celle de la vertu mettent en lumière les autres éléments dont il faut tenir compte pour que le recours à l'intensification soit pleinement justifié.

On peut cependant examiner la question sous un angle plus purement conséquentialiste. Pour cela il faut élaborer et défendre des critères applicables à la façon dont les coûts (fardeaux) et les bénéfices qui résultent de l'intensification (ou conséquences) sont distribués parmi les individus qu'elle touche. Le principe utilitaire habituel veut que cette question n'ait pas d'importance puisque c'est l'impact net ou moyen qui compte. Mais on peut considérer que les seuls résultats moralement acceptables sont ceux qui ne font de tort à personne. On peut aussi choisir de minimiser les chances d'aboutir au pire résultat possible, une démarche qui reflète peut-être la stratégie implicite des sociétés pauvres tentant d'échapper à la famine généralisée. On peut également s'inspirer du philosophe John Rawls (1921-2002) et opter pour la solution susceptible de faire le plus de bien⁵ au groupe social le plus à risque, ce qui donne l'occasion d'élaborer des arguments moraux en faveur des gens pauvres ou marginalisés plutôt que des personnes mieux nanties.

Bien que la théorie des droits soit parfois présentée comme une solution aux problèmes de justice distributive, elle n'est pas sans reproche. Une situation donnée peut présenter des conflits de droits. Ainsi, la

L'élevage intensif de bétail fournit des aliments pour les populations croissantes, mais pose des problèmes pour ce qui est de la qualité sanitaire des aliments, de l'équité et du bien-être des animaux



FAO/20065/C. CALPE

⁵ L'approche conséquentialiste est souvent appliquée en association avec des techniques analytiques permettant d'assigner un indice de probabilité à divers scénarios de répartition des bénéfices et des effets négatifs pouvant résulter de l'application d'une mesure ou d'une politique; on peut ainsi prévoir une valeur prospective pour chaque élément de l'ensemble de possibilités.

L'intensification et ses effets sur l'élevage

Dans le secteur de l'élevage, les méthodes d'intensification pourraient très bien entraîner une hausse de la production alimentaire destinée aux populations en expansion, mais elles soulèvent quand même des questions éthiques concernant l'utilisation de la ressource, la qualité et la sécurité sanitaire des aliments, l'équité et, enfin, le bien-être des animaux. Tant dans les pays développés que dans le monde en développement, l'élevage intensif et la transformation des produits d'élevage sont une source commune de pollution des sols, de l'eau et de l'air, qui devient à son tour vecteur de maladies. La question de la transmission des maladies et celle de la sécurité sanitaire des aliments posent d'ailleurs elles-mêmes des problèmes éthiques. A cela il faut ajouter que la surconsommation de viande présente de nombreux risques pour la santé humaine. Si une plus forte consommation de viande serait hautement souhaitable dans les pays en développement où sévit la malnutrition, il n'est pas dit que ces derniers aient intérêt à suivre l'exemple des pays riches en matière d'alimentation. Dernier argument, le bétail consomme environ le tiers de la production totale de céréales, ce qui accroît la pression sur les ressources en terres agricoles et autres richesses naturelles de même que sur l'utilisation des combustibles fossiles. On peut se demander, dans ce contexte, s'il ne serait pas plus judicieux de nourrir les humains avant les animaux. Tous ces risques environnementaux et alimentaires doivent être soupesés en regard des bénéfices attendus de l'intensification des pratiques d'élevage. Mais faisons un autre pas dans la direction de l'éthique des droits et demandons-nous: a-t-on le droit de manger ce que l'on veut sans tenir compte des risques pour sa santé? A-t-on le droit d'être protégé contre les risques en matière d'environnement et de sécurité sanitaire des aliments et, si la réponse est affirmative, devrait-on chercher à encadrer le comportement des producteurs ou plutôt à éduquer les consommateurs? Les habitudes alimentaires enracinées dans l'identité culturelle des peuples sont-elles plus importantes que les conclusions d'un raisonnement utilitariste comparant risques et bénéfices?

Par ailleurs, qu'en est-il de la répartition des bénéfices? Alors qu'une demande accrue de produits de l'élevage semblerait présenter des possibilités intéressantes pour les ruraux pauvres, la grande majorité d'entre eux n'en ont pas profité jusqu'à maintenant. Il faut donc s'interroger sur l'équité des efforts déployés pour intensifier la production, et sur leurs conséquences pour les collectivités rurales traditionnelles. Enfin, des questions éthiques se posent concernant les animaux eux-mêmes. A moins d'être réglementée, l'intensification dans le secteur de l'élevage entraîne des pratiques qui ne permettent pas l'expression des comportements naturels chez les animaux. Faut-il chercher à concilier les intérêts des humains et ceux des animaux, ou, comme d'aucuns le préconisent, imposer aux humains des devoirs et des limites constituant l'équivalent de «droits animaux»?

Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que toute personne a droit à la nourriture. Dans le cas où la seule manière d'exercer un droit consiste à violer celui d'autrui – le droit à la propriété, par exemple –, lequel a la priorité? La question de la résolution de ces conflits, tout comme celle de l'établissement de la validité des droits, doit être rapportée aux fondements philosophiques de l'éthique des droits. L'ouvrage

de Henry Shue, *Basic rights*, soutient que les droits ont un principe d'organisation interne pouvant servir à résoudre les conflits. Certains droits (comme le droit à l'instruction ou le droit de vote) n'ont de signification que si d'autres droits, plus fondamentaux (à la nourriture et à la sécurité personnelle) sont déjà assurés. Shue affirme qu'il faut garantir à l'ensemble des individus les droits fondamentaux avant d'accorder à une minorité des droits moins essentiels. Chez lui ce n'est pas la comparaison coûts-bénéfices qui guide la prise de décisions, mais rares sont les penseurs qui s'interdiront de combiner les préceptes utilitaristes/conséquentialistes avec ceux de la théorie des droits⁶.

Dans l'approche fondée sur la vertu, on aborde généralement ces questions sous l'angle de la solidarité communautaire (elle entre en jeu lorsque des individus, en petit nombre, se voient imposer un fardeau qui n'est pas raisonnable) ou en les rattachant à une vertu en particulier, telle la charité. Dans certains contextes, des mécanismes complexes de partage du fardeau sont ancrés dans des mœurs sociales mieux décrites en termes d'identité culturelle ou de vertu personnelle ou collective. Mais certains de ces systèmes ne font aucun cas des inégalités sociales. Ils peuvent même servir à justifier, et souvent avec le cautionnement des religions, des inégalités criantes. Le mot «aristocratie» n'est-il pas dérivé de «Aristote»? •

⁶ Dans l'une des versions les plus raffinées de la pensée utilitariste, l'utilitarisme à deux niveaux de R.M. Hare, les traditions de droits sont présentées comme des sources importantes de perspectives éthiques. Dans cette optique, on n'est justifié de faire passer les considérations de coûts-bénéfices devant les exigences des droits traditionnels que si les conséquences éventuelles de ces actes forment un éventail assez restreint et précis. (Voir H. Shue, *Basic rights*, Princeton University Press, 1980; 2^e édition, 1996.)

De qui relève la mise en œuvre de l'intensification agricole?

Il a été reconnu au Sommet mondial de l'alimentation de 1996 que la planète disposait, pour ses 5,8 milliards d'habitants, de 15 pour cent de vivres de plus par habitant qu'à peine 20 ans plus tôt, pour une population de 4 milliards. Les nouvelles technologies ont fait leurs preuves durant la Révolution verte des années 60: les variétés améliorées de semences issues de laboratoires (pour la plupart dans le secteur public international), jumelées aux investissements liés à l'irrigation, aux engrais minéraux et aux infrastructures institutionnelles, ont entraîné une hausse à la fois de la production alimentaire et de la productivité, en particulier pour le riz et le blé en Asie. Mais les

progrès se sont révélés inégaux – l'Afrique, notamment, a gagné peu de terrain – et ont eu des répercussions sociales inattendues. Cela montre que là où elle a réussi, l'intensification agricole n'a pas été le produit des seules avancées technologiques mais aussi des politiques adoptées par les gouvernements et des mouvements socioéconomiques. Au cours des dernières décennies, la baisse des coûts de transport, l'avènement des marchés mondiaux et la libéralisation croissante du commerce ont placé sous un nouvel éclairage le grand défi alimentaire, c'est-à-dire la nécessité d'atteindre et de maintenir à long terme des niveaux de production suffisants tout en créant des conditions d'accès à la nourriture permettant de réduire peu à peu la pauvreté. Il existe maintenant d'importants facteurs nouveaux à considérer, tels que les changements à la biosphère résultant du réchauffement de la planète, les promesses de la biotechnologie, les effets d'une urbanisation toujours plus poussée et la réalité d'une économie mondiale qui, en fait, n'englobe ni toute la planète ni toute l'humanité.

L'éthique utilitariste/conséquentialiste et l'éthique des droits ont eu tendance à définir la responsabilité en termes très généraux: *tout le monde* a la responsabilité d'adopter une conduite favorisant le plus grand bien pour le plus grand nombre, et de respecter les droits d'autrui. Si donc l'intensification agricole est reconnue comme souhaitable, tout le monde doit faire ce qu'il peut pour encourager sa mise en œuvre. Le philosophe australien Peter Singer a publié plusieurs essais qui soutiennent exactement cette thèse, du moins en ce qui concerne la responsabilité d'éradiquer la faim. Mais ces vues ont soulevé la critique. Elles semblent notamment imposer un fardeau écrasant à monsieur tout-le-monde, comme s'il devait s'interdire de profiter pleinement de la vie tant qu'il reste sur la planète une personne qui a faim. En outre, elles mènent à une situation où, finalement, rien ne change: un devoir qui appartient à tout le monde en général finit par n'être celui de personne en particulier. Singer reconnaît d'ailleurs dans ces arguments des failles possibles de la théorie utilitariste qu'il professe.

Les morales attribuant des responsabilités particulières aux personnes qui occupent des fonctions particulières (enseignants, responsables, experts, parents) sont souvent

L'intensification et ses effets sur l'industrie forestière

A l'heure actuelle, les produits du bois proviennent en majeure partie des forêts naturelles et semi-naturelles, lesquelles représentent 95 pour cent des forêts de la planète. L'intervention humaine dans le domaine forestier est liée à toutes sortes d'objectifs, comme la production industrielle de bois, la récolte de produits forestiers non ligneux, la conservation et la protection du milieu, les activités récréatives, etc. La demande totale de produits du bois augmente dans le monde entier; or, le rendement des plantations est supérieur à celui des forêts naturelles. Voilà qui suscite un débat très important sur le plan éthique: est-il acceptable de raser les forêts naturelles pour établir des plantations? Selon les estimations actuelles, environ 50 pour cent des nouvelles plantations prennent la place de forêts vierges, particulièrement endommagées ou de forêts naturelles secondaires coupées à blanc. Les décisions en cette matière sont généralement fondées sur des critères de rendement optimal caractéristiques de l'argumentation utilitariste.

En ce qui concerne les forêts naturelles, l'intensification n'est pas un recours habituel ni une priorité, et cela en partie pour des raisons d'éthique. La gestion des forêts naturelles vise de multiples objectifs de production de biens et services (la non-intervention, tout comme la protection totale d'une zone de conservation, constitue elle-même une option de gestion). Cela limite les possibilités d'intensification et de spécialisation essentiellement utilitaires. Mais les humains ont toutes sortes d'attentes vis-à-vis de la forêt; ils ne s'entendent pas sur les produits et les services qu'elle doit fournir. L'addition «spécialisation + intensification» mène à des conflits qui soulèvent de nouvelles questions: quelles parties au conflit devraient participer aux décisions? Convient-il d'établir des critères précis pour déterminer qui a droit de faire entendre sa voix? Les cycles de gestion des forêts naturelles et semi-naturelles, beaucoup plus longs que les cycles agricoles, appellent des pratiques de gestion graduelle et à long terme. Or, les objectifs de la gestion forestière peuvent changer avec le temps, et ces changements modifier le rapport entre la forêt et les modes de vie, l'identité communautaire et culturelle, et les grands schémas d'organisation sociale. Pareille transformation n'est pas facile à exprimer dans le langage utilitariste traditionnel des coûts et bénéfices.

formulées dans le langage de la vertu et de la solidarité communautaire. Les leaders communautaires, par exemple, sont des gens qui occupent une position sociale leur imposant certaines obligations. Un leader vertueux assume des devoirs qui ne sont pas ceux de l'individu moyen. Dans les sociétés traditionnelles, il aurait le pouvoir de les faire exécuter et sa conduite serait vertueuse même s'il donne des ordres incompatibles avec une conception moderne des droits. Le chef militaire, par exemple, peut ordonner aux citoyens de sacrifier leur vie pour le bien de la collectivité. De la même façon, on peut aisément imaginer des situations où un chef, dans l'exercice de ses responsabilités, impose des changements dans les modes d'utilisation des terres ou les pratiques agricoles.

Dans les sociétés modernes, les fonctions sociales sont souvent hautement codifiées et l'on crée des organismes pour s'acquitter de tâches qui, dans les milieux traditionnels, pourraient apparaître comme découlant du rôle vertueux du chef. L'Organisation des

Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), par exemple, a reçu un mandat social explicite en vertu duquel elle est chargée de satisfaire les besoins alimentaires. Le rapport du Sommet mondial de l'alimentation tenu en 1996 recommande un nouveau cycle d'intensification agricole et attribue de grandes responsabilités aux gouvernements nationaux, la FAO étant chargée de son côté d'assurer la coordination et le bon déroulement de ces initiatives. Les membres du personnel de la FAO ont par ailleurs le devoir moral de s'acquitter de ces responsabilités. D'une part, les modèles classiques d'interprétation de leur mission renvoient à l'éthique de la vertu, et l'on s'attendra en général à ce qu'ils adoptent, surtout dans les sociétés traditionnelles, la conduite de chefs vertueux et fermes. Les morales traditionnelles de ces sociétés les renseigneront d'ailleurs implicitement sur ce qui constitue une conduite appropriée. D'autre part, c'est l'éthique utilitariste ou l'éthique des droits qui a inspiré la création d'organisations comme les Nations Unies, et ces cadres moraux pèsent lourdement sur l'autorité des personnes qui y travaillent. Il s'ensuit que pour remplir sa tâche, le personnel doit puiser à des ressources morales qui, à l'occasion, dépassent celles sur lesquelles s'appuie le mandat de leur organisation. •



Conclusion

L'intensification agricole trouve une justification utilitariste dans la croissance démographique; elle en trouve une autre dans l'éthique de la vertu, puisque les qualités du commandement traditionnel se manifestent dans l'intérêt de la société. Dans les sociétés modernes, l'autorité requise pour accomplir le bien est limitée par les droits d'autrui. Il est donc essentiel, en ce qui concerne les projets d'intensification, de formuler une éthique qui emprunte à chacune des traditions pouvant servir à déterminer et à peser les responsabilités morales. En omettre ne serait-ce qu'une compromet la capacité de formuler, d'analyser et de remplir les obligations morales qui peuvent surgir en rapport avec la croissance des populations et avec les besoins d'intensification agricole qui en résulteront. •

